



# AVIS AUX NAVIGATEURS

**Avis N°37/2024 – Objet : relai d'informations nautiques – modification division 240**

**Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :**



**CONTRAINTES  
DE NAVIGATION**

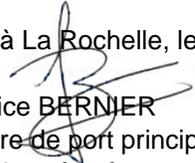
Conformément à l'arrêté en pièce jointe, la division 240 relative à la sécurité des navires est modifiée, nous vous relayons deux nouvelles obligations pour les plaisanciers :

- l'obligation du port du coupe-circuit à bord des navires à moteur de propulsion hors-bord avec commande à la barre ou en déporté, ainsi qu'aux véhicules nautiques à moteur (vnm – jetski) et
- l'obligation du port d'un équipement néoprène d'une épaisseur de 2 mm minimum pour les utilisateurs - conducteur et passager(s) - des véhicules nautiques à moteur.

Toutes informations dans l'arrêté joint.

Nous vous remercions de votre compréhension, les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : +33 (0) 5 46 44 41 20 ou par VHF canal 09.

Fait à La Rochelle, le 27/06/2024

  
Patrice BERNIER  
Maître de port principal  
Service sûreté portuaire et événementiel

*Liste de diffusion : plaisanciers du port de plaisance de La Rochelle, affichage capitainerie, personnel portuaire, entreprises de la filière nautique locale, associations nautiques locales, navires à passagers, ports de proximité, CROSS Etel*

RÉGIE DU PORT - Avenue de la Capitainerie, 17026 La Rochelle Cedex 1 - France. Tél.: 05 46 44 41 20 / VHF Canal 9 - capitainerie@portlarochelle.com